

Les panneaux de signalisation en Belgique

Les 156 panneaux du code de la route belge, classés par famille : ce que chacun signifie et ce qu'il faut retenir pour l'examen théorique du permis B.

Règles vérifiées le 30 septembre 2026 · permistheoriquebelgique.be/panneaux/

Panneaux de danger (A) · 33 panneaux



A1a

Virage à gauche



A1b

Virage à droite



A1c

Virages, le premier à gauche



A1d

Virages, le premier à droite



A3

Descente dangereuse



A5

Montée à forte inclinaison



A7a

Rétrécissement de la chaussée des deux côtés



A7b

Rétrécissement par la gauche



A7c

Rétrécissement par la droite



A9

Pont mobile



A11

Berge ou quai



A13

Cassis ou dos d'âne



A14

Ralentisseur



A15

Chaussée glissante



A17

Projection de gravillons



A19

Chute de pierres



A21

Annonce d'un passage pour piétons



A23

Endroit fréquenté par des enfants



A25

Traversée fréquente par des cyclistes



A27

Traversée de gros gibier



A29

Traversée d'animaux domestiques



A31

Travaux



A33

Signaux lumineux de circulation



A35

Aéroport



A37

Vent latéral fort



A39

Circulation dans les deux sens



A41

Passage à niveau avec barrières



A43

Passage à niveau sans barrières



A45

Passage à niveau à une voie ferrée



A47

Passage à niveau à plusieurs voies ferrées



A49

Endroit de croisement
avec un tram



A50

Embouteillages
probables



A51

Autres dangers

Panneaux de priorité (B) · 18 panneaux



B1

Céder le passage



B3

Annonce d'un « Céder le
passage » à distance



B5

Stop — S'immobiliser et
céder le passage



B7

Annonce d'un « Stop » à
distance



B9

Voie prioritaire



B11

Fin de voie prioritaire



B13

Annonce de la fin de voie
prioritaire à distance



B15a

Carrefour avec priorité,
voies à gauche et à
droite



B15b

Carrefour avec priorité,
voie oblique arrivant de
l'arrière gauche



B15c

Carrefour avec priorité,
voie venant de gauche



B15d

Carrefour avec priorité,
voie oblique arrivant de
l'avant gauche



B15f

Carrefour avec priorité,
voie venant de droite



B15g

Carrefour avec priorité,
voie oblique venant de
droite



B17

Carrefour où la priorité
de droite est applicable



B19

Passage étroit — céder
le passage



B21

Passage étroit — priorité
de passage



B22

Cyclistes et speed
pédélec — tourner à
droite au feu rouge



B23

Cyclistes et speed
pédélec — continuer
tout droit au feu rouge

Panneaux d'interdiction (C) · 31 panneaux



C1

Sens interdit à tout
conducteur



C3

Accès interdit, dans les
deux sens, à tout
conducteur



C5

Accès interdit aux
véhicules à moteur à plus
de deux roues et...



C6

Accès interdit aux quads
(terrain non praticable)



C7

Accès interdit aux
motocyclettes



C9

Accès interdit aux
cyclomoteurs



C11

Accès interdit aux
cyclistes et cycles



C13

Accès interdit aux
véhicules attelés



C15

Accès interdit aux
cavaliers



C17

Accès interdit aux
charrettes à bras



C19

Accès interdit aux
piétons



C21

Accès interdit aux
véhicules dont la masse
en charge dépasse la...



C22

Accès interdit aux conducteurs d'autocars



C23

Accès interdit aux véhicules de transport de marchandises



C24a

Accès interdit aux véhicules transportant certaines...



C24b

Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises...



C24c

Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises...



C25

Accès interdit aux véhicules dépassant la longueur indiquée



C27

Accès interdit aux véhicules dépassant la largeur indiquée



C29

Accès interdit aux véhicules dépassant la hauteur indiquée



C31a

Au prochain carrefour, interdiction de tourner à gauche



C31b

Au prochain carrefour, interdiction de tourner à droite



C33

Interdiction de faire demi-tour



C35

Interdiction de dépasser par la gauche



C37

Fin d'interdiction de dépasser



C39

Interdiction de dépasser pour les camions de plus de 3,5 t



C41

Fin d'interdiction de dépasser pour les camions



C43

Limitation de vitesse



C45

Fin de limitation de vitesse



C46

Fin de toute interdiction locale imposée aux véhicules en mouvement



C47

Poste de péage

Panneaux d'obligation (D) · 16 panneaux



D1a

Direction obligatoire : tout droit



D1b

Direction obligatoire : à droite



D1ba

Direction obligatoire : à gauche



D1c

Contournement obligatoire par la gauche



D1d

Contournement obligatoire par la droite



D1e

Obligation de tourner à gauche



D1f

Obligation de tourner à droite



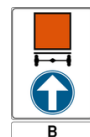
D3a

Tout droit ou à gauche obligatoire



D3b

Tout droit ou à droite obligatoire



D4

Obligation pour véhicules de marchandises dangereuses de suivre...



D5

Sens giratoire obligatoire



D7

Piste cyclable



D9

Voie publique réservée
aux piétons, cyclistes et
cyclomoteurs classe A



D10

Voie publique réservée
aux piétons et cyclistes



D11

Chemin obligatoire pour
les piétons



D13

Chemin obligatoire pour
cavaliers

Panneaux d'arrêt et de stationnement (E) · 14 panneaux



E1

Stationnement interdit



E3

Arrêt et stationnement
interdits



E5

Stationnement interdit du
1er au 15 du mois



E7

Stationnement interdit du
16 à la fin du mois



E9a

Stationnement autorisé



E9b

Stationnement réservé
aux motocyclettes,
voitures, voitures...



E9c

Stationnement réservé
aux camions et
camionnettes



E9d

Stationnement réservé
aux autocars



E9e

Stationnement
obligatoire entièrement
sur l'accotement ou le...



E9f

Stationnement
obligatoire en partie sur
l'accotement ou le trottoir



E9g

Stationnement
obligatoire sur la
chaussée



E9h

Stationnement réservé
aux véhicules de
camping



E9i

Stationnement réservé
aux motocyclettes



E11

Stationnement alterné
semi-mensuel dans toute
l'agglomération

Panneaux d'indication (F) · 44 panneaux



F1a

Début d'agglomération



F3a

Fin d'une agglomération



F4a

Début d'une zone limitée
à 30 km/h



F4b

Fin d'une zone limitée à
30 km/h



F5

Commencement
d'autoroute



F7

Fin d'autoroute



F8

Tunnel d'une longueur de
plus de 500 mètres



F9

Commencement d'une
route pour automobiles



F11

Fin d'une route pour
automobiles



F12a

Commencement d'une
zone résidentielle



F12b

Fin d'une zone
résidentielle



F14

Zone avancée pour
cyclistes et cyclomoteurs
deux roues



F15

Choix d'une direction



F17

Bandes de circulation avec bande réservée aux autobus



F18

Site spécial franchissable réservé aux véhicules des transports en commun



F19

Voie publique à sens unique



F21

Passage autorisé à droite ou à gauche



F23a

Numéro d'une route ordinaire



F23b

Numéro d'une autoroute



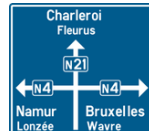
F23c

Numéro d'une route internationale



F23d

Numéro d'un ring (périphérique)



F25

Signal de préavis



F27

Signal de préavis (variante)



F29

Signal de direction



F31

Itinéraire par autoroute



F33a

Direction à distance — équipement public



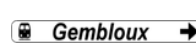
F33b

Direction à distance — vallée ou cours d'eau touristique



F33c

Direction à distance — lieu touristique ou sportif



F34a

Direction d'équipement de proximité



F35

Direction touristique ou sportive



F37

Direction vers hébergement ou restauration



F39

Préavis de déviation



F41

Itinéraire de déviation



F43

Signal de localité



F45

Voie sans issue



F47

Fin des travaux



F49

Passage pour piétons



F50

Passage pour cyclistes et cyclomoteurs à deux roues



F52

Sortie de secours



F53

Hôpital



F55

Poste de secours / premiers soins



F56

Extincteur



F57

Cours d'eau



F103

Commencement d'une zone piétonne